

COMPTE RENDU DES ATELIERS

COMPTE RENDU GENERAL – SYNTHESE

De la fin de l'année 2023 à l'été 2024, le Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud a organisé une série de 5 ateliers thématiques, intervenant dans le cadre des travaux de la Révision n°2 du SCOT.

Ces ateliers permettent de mettre à jour/compléter le diagnostic de territoire, tout en appuyant la formalisation des enjeux et autres choix stratégiques du projet de territoire.

La démarche s'est voulue participative, impliquant, outre les élus du territoire, les Personnes Publiques Associées et les partenaires institutionnels spécifiques.

Les thématiques abordées ont couvert les sujets suivants :

Atelier 1 : Paysages, Energies Renouvelables, Loi Littoral, Loi Montagne

Atelier 2 : Eau et Risques

Atelier 3 : Environnement et Agriculture

Atelier 4 : Développement Economique, Logistiques, Mobilités

Atelier 5 : Urbanisme, Habitat, Consommation d'Espaces

Lors de chaque atelier, les participants ont pu être installés par tables de travail, chacune animée par des techniciens du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud ou de l'AURCA accompagnés du Cabinet HG&C Avocats.

En préalable aux échanges par tables de travail, des éléments de contexte en lien avec chaque atelier ont pu être présentés au moyen d'une vidéo-projection (pour une durée approximative de 30 minutes).

Une fois la présentation terminée, les échanges par table (quatre au total) ont pu démarrer, à l'aide d'un questionnaire au préalable transmis. Les tables étaient également le support de fonds de carte format A3 et A0 exposant le territoire du SCOT Littoral Sud, d'un fonds de carte format A0 retraçant la carte de synthèse du DOO actuellement applicable.

Les ateliers ont systématiquement permis aux participants des réflexions libres, à la fin des échanges.

Durant 2h, chacune des tables a pu échanger sur les thématiques propres à chaque atelier.

A l'issue de ces 2h, chaque table a formalisé une restitution orale et collective des travaux sur les thèmes abordés.

Les participants ont souligné la dynamique de partage et de mise en dialogue des territoires et des acteurs, et l'importance capitale de cette révision du SCOT.

Les restitutions synthétiques ci-après constituent des éléments issus des échanges intervenus lors de chaque atelier.

Les validations des choix et autres arbitrages ont été présentés / décidés en Comité Syndical du SCOT Littoral Sud, et le seront jusqu'à début 2025.

Principaux éléments évoqués lors de l'atelier 1 :

Thèmes de l'atelier	Atelier n°1 portant sur les Paysages, les Energies Renouvelables, la loi Littoral, la Loi Montagne intervenant dans le cadre de la révision n°2 du SCOT Littoral Sud lancé par délibération du Comité Syndical en date du 05 décembre 2022.
Objectif de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les nouveaux projets ou les changements de caps liés aux thématiques ; - Evoquer les évolutions législatives qui s'imposent et les principaux enjeux qui s'en dégagent.
Date et lieu	Vendredi 24 novembre 2023, à 8h30 Salle Albères Au siège de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés Impasse Charlemagne, 66600 ARGELES-SUR-MER
Programme	<p>8h30 : accueil des participants 8h50 : Introduction par Antoine PARRA, Président, et tour de table 9h00 : Intervention de Maître Céline HENRY, Cabinet HG&C Avocats 9h10 : Intervention de l'AURCA, présentation synthétique des principaux éléments de contexte en lien avec l'atelier 9h30 : atelier participatif 11h30 : Restitutions 12h30 : Conclusion par Antoine PARRA, Président</p>
Participants	<p>Elus et Techniciens communes composant le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud Techniciens de la CCACVI Techniciens de la CCV DDTM 66 Chambre d'Agriculture 66 Conseil Départemental 66 CAUE</p>

Parmi les éléments évoqués lors de l'atelier 1, il ressort que la qualité du Paysage est marquée par sa grande richesse et sa diversité, sur un territoire de contrastes/de reliefs : Montagne, Mer, Littoral sableux et rocheux, Albères, Aspres, Vallespir, Vallée du Tech, massifs boisés, trame verte, espaces agricoles (vignobles, vignes, arboriculture, pâturages), paysages urbains, cœurs de villes/centres anciens (*cellera*, identité, authenticité, tradition architecture catalane), Monuments et patrimoine bâti majeur (Massane...).

Des menaces sur le paysage sont soulevées, telles que : les énergies renouvelables ((pressions), l'agrivoltaïsme (des décrets sont attendus, ce sujet interroge), le photovoltaïque de plein champs, les éoliennes terrestres, le photovoltaïque en toiture de couleur noire sur certains bourgs à haute valeur patrimoniale (Côte Vermeille notamment) => il est souligné le flou juridique dans lequel évoluent ces sujets), la cabanisation, l'absence d'eau et la sécheresse, les incendies, la déprise agricole et le développement des friches, la banalisation des paysages...

Sur l'éolien, les tables s'accordent majoritairement pour dire non à l'éolien terrestre (impact négatif sur le paysage, territoire non approprié). La question du potentiel de développement des éoliennes en mer est posée, des interrogations / divergences demeurent.

L'atelier a également été l'occasion d'aborder des sujets autour des lois Montagne et Littoral, et de mettre à jour certains éléments inclus dans le DOO du SCOT actuellement applicable. Sur la Loi Littoral, le sujet du recul du trait de côte et la question de la relocalisation des enjeux en arrière littoral

sont soulevés. Certains phénomènes déjà observés sont rapportés lors de l'atelier. Des études sont en cours.

⇒ *Restitutions et arbitrages de l'atelier 1 en Comité Syndical.*

Principaux éléments évoqués lors de l'atelier 2 :

Thèmes de l'atelier	Atelier n°2 portant sur l'Eau et les Risques intervenant dans le cadre de la révision n°2 du SCOT Littoral Sud lancée par délibération du Comité Syndical en date du 05 décembre 2022.
Objectif de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les nouveaux projets ou les changements de caps liés aux thématiques ; - Evoquer les évolutions législatives qui s'imposent et les principaux enjeux qui s'en dégagent.
Date et lieu	<p>Mardi 2 avril 2024, à 8h30 Salle Albères</p> <p>Au siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud / Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris Impasse Charlemagne, 66600 ARGELES-SUR-MER</p>
Programme	<p>8h30 : accueil des participants 8h50 : Introduction par Antoine PARRA, Président, et tour de table 9h00 : Intervention de l'AURCA, présentation synthétique des principaux éléments de contexte en lien avec l'atelier 9h30 : atelier participatif 11h30 : Restitutions 12h00 : Conclusion atelier</p>
Participants	<p>Elus et Techniciens communes composant le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud Techniciens de la CCACVI Techniciens de la CCV DDTM 66 Chambre d'Agriculture 66 Conseil Départemental 66 SMBVR Syndicat du Tech Syndicat des Nappes du Roussillon</p>

Parmi les principaux éléments évoqués lors de l'atelier 2, il est indiqué que les documents composant le SCOT actuellement en vigueur sont assez complets quant à la prise en compte des enjeux liés à l'eau. Le SCOT est compatible avec le SAGE.

Les discussions ont également porté sur les zones humides et les nouveaux éléments de connaissance, les zones de sauvegarde, le SDEBA, l'accueil de la population, les activités et la ressource en eau, l'exercice de l'adéquation besoin/ressource (important mais complexe), les orientations que le SCOT pourrait prendre sur les activités économiques et équipements, la protection des zones irriguées/irrigables (le SCOT identifie déjà des zones à fort potentiel agricole), les manques de moyen des communes, l'insuffisance des connaissances et un contexte de ressources fluctuantes dans le temps, l'évolution climatique (adapter le territoire, mieux gérer la ressource, sensibiliser/acculturer la population, trouver le bon compromis entre les usages, ne pas opposer les usages, trouver le bon équilibre...).

Lors des échanges, il est indiqué que le SCOT ne doit pas être bloquant voire prévoir les projets en faveur de la ressource (réut, dispositifs de stockage) y compris dans les zones agricoles à fort potentiel.

Cet atelier a également permis d’aborder les sujets des risques : le risque inondation (PGRI 1, PGRI2, PPRI...), risque feux de forêts (aléas...), risques côtiers (il est rappelé que l’érosion côtière n’est pas un risque naturel - mécanique – et que la submersion marine est un risque naturel, sujet non ignoré des communes mais très spécifique au littoral, besoin de connaissances sur ce sujet, inscription ou non sur le Décret-Liste...).

Des sujets sur lesquels le SCOT ne dispose pas de leviers sont par ailleurs soulevés (forages, choix des cultures, débroussaillage/OLD...).

Il est rappelé que le SCOT ne peut que donner des orientations ; réglementairement, le SCOT ne peut pas tout objectiver (proposer une boîte à outils ?).

⇒ *Restitutions et arbitrages de l’atelier 2 en Comité Syndical.*

Principaux éléments évoqués lors de l’atelier 3 :

Thèmes de l’atelier	Atelier n°3 portant sur l’Environnement et l’Agriculture intervenant dans le cadre de la révision n°2 du SCOT Littoral Sud lancée par délibération du Comité Syndical en date du 05 décembre 2022.
Objectif de l’atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les nouveaux projets ou les changements de caps liés aux thématiques ; - Evoquer les évolutions législatives qui s’imposent et les principaux enjeux qui s’en dégagent.
Date et lieu	<p>Mardi 23 avril 2024, à 8h30 Salle Albères Au siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud / Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris Impasse Charlemagne, 66600 ARGELES-SUR-MER</p>
Programme	<p>8h30 : accueil des participants 8h50 : Introduction par Antoine PARRA, Président, et tour de table 9h00 : Intervention de l’AURCA, présentation synthétique des principaux éléments de contexte en lien avec l’atelier 9h30 : atelier participatif 11h30 : Restitutions 12h00 : Conclusion atelier</p>
Participants	<p>Elus et techniciens des communes composant le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud Techniciens de la CCACVI Techniciens de la CCV DDTM 66 Chambre d’Agriculture 66</p>

Dans le cadre de cet atelier, des échanges ont eu lieu sur les sujets suivants : évolution du zonage et des modalités de protection des MNIE à préserver dans le DOO, zones humides, zones de sauvegarde des eaux, interrogation sur le sujet des haies notamment dans les PAEN, énergies renouvelables (importance du paysage), agrivoltaïsme (plusieurs points de vue sont exposés, des craintes exprimées, trouver un équilibre), sujet du bois énergie difficile/complexé à mettre en œuvre, le SCOT actuel oriente ou limite l’implantation de photovoltaïque au sol (impact de projets de photovoltaïque au sol notamment sur le paysage et la CENAF, document cadre à venir), trames noires, trames sous-marines, biodiversité urbaine, priorisation des cours d’eau, identification des zones de renaturation, identification des zones de compensation, etc.

Les participants s’accordent sur le fait de ne pas avoir trop de restrictions, ne pas rajouter de la contrainte sur la contrainte. Le SCOT n’est pas l’échelle la plus adaptée pour tous les sujets.

Les échanges ont aussi porté sur la question de l'évolution du zonage des espaces agricoles à fort potentiel dans le SCOT et des modalités de protection associées, le maintien du cru Banyuls/Collioure, l'intégration éventuelle des PAEN dans les zones agricoles à fort potentiel, le maintien des objectifs du SCOT actuel sur les modalités de protection des autres espaces agricoles considérées comme bonnes (voir mise à jour du zonage, le cas échéant), le photovoltaïque au sol dans les PAEN (non attendu dans les périmètres de PAEN), la problématique de l'hébergement saisonnier, la possibilité de permettre le changement de destination, les enjeux de l'alimentation (orientation transversale, maintenir l'agriculture, préservation des secteurs agricoles à fort potentiel, terres nourricières, diversification, circuits courts, jardins nourriciers/partagés ...).

⇒ Restitutions et arbitrages de l'atelier 3 en Comité Syndical.

Principaux éléments évoqués lors de l'atelier 4 :

Thèmes de l'atelier	Atelier n°4 portant sur le Développement Economique, la Logistique et les Mobilités intervenant dans le cadre de la révision n°2 du SCOT Littoral Sud lancée par délibération du Comité Syndical en date du 05 décembre 2022.
Objectif de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les nouveaux projets ou les changements de caps liés aux thématiques ; - Evoquer les évolutions législatives qui s'imposent et les principaux enjeux qui s'en dégagent.
Date et lieu	<p>Mardi 28 mai 2024, à 8h30 Salle Albères Au siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud / Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris Impasse Charlemagne, 66600 ARGELES-SUR-MER</p>
Programme	<p>8h30 : accueil des participants 8h50 : Introduction par Antoine PARRA, Président, et tour de table 9h00 : Intervention de l'AURCA, présentation synthétique des principaux éléments de contexte en lien avec l'atelier 9h30 : atelier participatif 11h30 : Restitutions 12h00 : Conclusion atelier</p>
Participants	<p>Elus et techniciens des communes composant le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud Techniciens de la CCACVI Techniciens de la CCV DDTM 66 CCI Observatoire Océanographique Banyuls-sur-Mer</p>

Sur le sujet « économie » (compétence développement économique supportée par les Communautés de Communes), il est rappelé que l'armature économique du SCOT en vigueur s'appuie sur des PAE structurants et des PAE de proximité, et prévoit quelques extensions. Un point est fait sur les réalisations/stade d'avancement dans ces PAE. Globalement, les projets ont été anticipés dans le SCOT en vigueur.

Concernant la CCACVI, le schéma des ZAE réalisé en 2022 donne une visibilité jusqu'à 2035 et priorise certains projets. Parmi les projets évoqués: la ZAE du Camp del Caball identifiée comme zone structurante dans le SCOT actuellement applicable (le territoire est en attente du retour de la Région sur l'identification de cette zone au titre des PER), l'agroparc de Saint-André, la réflexion régionale autour du site ferroviaire de Cerbère (compétence régionale), le port de Port-Vendres.

Concernant la CCV, sont cités les projets Tech Oulrich (extension ZAE et densification de parcelles existantes), En Cavallès où est aussi prévu le projet d'extension des installations de la gare de fret (porté par SNCF, échéance 2030/2031, discussions en cours, en attente retour PENE...), le Distriport (réhabilitation, désimperméabilisation), la reconquête de la friche de l'ancienne usine à Céret avec l'installation de Cap Dona et un projet agro/alimentaire en continuité.

Il est précisé que la CCI est « chef de projet » du territoire d'industrie (qui concerne les deux Communautés de Communes) pour accompagner à la réindustrialisation, une partie des projets concerne la logistique.

Un point est fait sur d'autres sites et projets (arbitrages à faire notamment en lien avec la CENAF).

Les échanges portent ensuite sur les conditions d'implantation des activités commerciales et insérées dans le DAAC.

Il est indiqué assez collectivement qu'une réponse à l'attractivité des commerces de proximité en centre-ville (dynamiques soulignées) est apportée par le stationnement/l'offre en parkings.

Concernant la logistique, de manière globale, il ressort des échanges que cela est assez nouveau, et la réponse n'est pas aisée. Parmi les sujets soulignés et observations émises lors de l'atelier : la fonctionnalité de la logistique est peu palpable mais rend les territoires plus attractifs, la logistique du dernier kilomètre, l'accessibilité, la ligne TGV, pas de concurrence sur le territoire mais plutôt une complémentarité avec 3 pôles qui fonctionnent déjà (Port Vendres, Cerbère, Le Boulou), sujet à en mettre en parallèle avec l'emploi et l'enseignement/formation, manque de visibilité sur certaines données (secret industriel), anticiper l'installation, arbitrer ce type d'activités par rapport à la CENAF, exigences d'intégration (verdissement, énergies renouvelables, qualité paysagère, environnement, signalétique...)...

Sur la mobilité, sujet central/sensible/transversal, il est souligné que le SCOT propose déjà des choses et que cette amorce est à conforter. Lors de l'atelier, les échanges ont également concerné : l'interconnexion entre les communes du territoire, les hyper-chargeurs, les box à vélos, les incivilités sur le stationnement, le bon positionnement des aires de co-voiturage, l'absence d'alternative valable à la voiture, les voies douces, les projets d'infrastructures en cours (rappel : impact sur la CENAF), la voie ferrée, les transports en commun ...

Parmi les sujets évoqués sur le tourisme, il ressort de l'atelier que les discussions se sont orientées sur : s'appuyer sur les points forts du territoire et encourager leur complémentarité dans l'objectif du rééquilibrage territorial, l'évolution du tourisme (4 saisons/ailes de saison/adaptation au changement climatique), l'eau (réflexions et projets en cours) et le fait que ce ne doit pas être un obstacle au tourisme qui est un paramètre majeur de l'économie du territoire, air b n b, hébergements saisonniers, lien tourisme/économie/entreprises « locomotives », montée en gamme, ... Des projets sont cités (extension campings, plateforme touristique...), mais se confrontent notamment à la problématique de la CENAF (arbitrages à faire).

⇒ *Restitutions et arbitrages de l'atelier 4 en Comité Syndical.*

Principaux éléments évoqués lors de l'atelier 5 :

Thèmes de l'atelier	Atelier n°5 portant sur l'Urbanisme, l'Habitat, la Consommation d'Espaces intervenant dans le cadre de la révision n°2 du SCOT Littoral Sud lancée par délibération du Comité Syndical en date du 05 décembre 2022.
Objectif de l'atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les nouveaux projets ou les changements de caps liés aux thématiques ; - Evoquer les évolutions législatives qui s'imposent et les principaux enjeux qui s'en dégagent.
Date et lieu	<p style="text-align: center;">Mercredi 19 juin 2024, à 8h30 Salle Albères Au siège du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud / Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris Impasse Charlemagne, 66600 ARGELES-SUR-MER</p>
Programme	<p>8h30 : accueil des participants 8h50 : Introduction par Antoine PARRA, Président, et tour de table 9h00 : Intervention de l'AURCA, présentation synthétique des principaux éléments de contexte en lien avec l'atelier 9h30 : atelier participatif 11h30 : Restitutions 12h00 : Conclusion atelier</p>
Participants	<p>Elus et techniciens des communes composant le territoire du Syndicat Mixte du SCOT Littoral Sud Techniciens de la CCACVI Techniciens de la CCV CAUE DDTM 66</p>

Cet atelier a été l'occasion d'échanger sur les perspectives démographiques (mettre la population là où il y a de l'emploi et le moins d'impact carbone comme sur certains pôles structurants, proposer des activités créatrices d'emplois, développer l'emploi prérequis pour attirer des jeunes, travailler la mobilité, conforter des facteurs d'attractivité travailler sur les cœurs de ville, ...). Il est constaté qu'il y a toujours plus de demandes en logement (public divers dont jeunes adultes) et un problème de logement en général. Le contexte économique actuel, complexe, soulève certains constats (coût du foncier, resserrement des capacités d'emprunt des ménages, inflation, coût du carburant, ...).

Il a également été l'occasion d'aborder le vieillissement de la population, et de proposer un projet aussi autour de ce sujet. La thématique du vieillissement de la population doit infuser d'autres thématiques sur le territoire, ce qui permet aussi de répondre aux besoins de la population actuelle pour mieux prendre en compte ce vieillissement, et parallèlement de renouer avec une attractivité (économique) / rendre les villes plus intéressantes pour les jeunes travailleurs.

Sur les sujets du ZAN/CENAF/densification/accueil de populations, il est précisé que pour mieux densifier, il convient de bien définir des règles de densité, choisir des secteurs propices à la densification et sanctuariser d'autres secteurs (travailler sur les tissus urbains), réserver des espaces de nature / verdier, réfléchir aux nouveaux projets (hauteur, vivre ensemble, gabarit, qualité de vie, intégration architecturale et paysagère, commerces et services, stationnements...).

Sont également abordés : les logements vacants, les variantes hautes et basses du DOO actuellement applicables, les objectifs en matière d'équilibre social de l'habitat (règles/objectifs bien équilibrées et grands équilibres bien pensés ; objectifs à mettre en face des nouvelles contraintes ZAN et de la nouvelle durée du SCOT), les LLS (dont déficit, image...), les équipements et services (attire notamment auprès des jeunes populations) = maintenir l'objectif du SCOT de conforter l'offre en équipements et services, penser à la mutualisation (en lien aussi avec le ZAN, complexité du cadre réglementaire actuel), recensement équipements et friches (changement de destination ?).

Un point est fait sur différents projets/besoins en équipements, qui viennent ou pas en CENAF, et qui devront être arbitrés en Comité Syndical.

Le dernier atelier aborde enfin les composantes du territoire à prioriser face à l'impératif du ZAN et de Modération de la consommation des ENAF. Il est précisé qu'il est très difficile d'exclure car le territoire a besoin de tout. Sur une nette majorité de tables, la composante économique demeure prioritaire, puis les équipements (précision faite de la complexité de mettre en concurrence les équipements et services avec le reste : ils constituent un besoin).

Il y a beaucoup de logements sur le territoire à remobiliser ou à réaliser en densification (voir comment optimiser les terrains disponibles pour l'économie ou l'habitat).

Une carence énorme dans le développement économique est soulevée dans le département, qui constitue une priorité (économie ciblée, emplois qualitatifs). S'il n'y a pas une dynamique économique sur le territoire, aucune autre composante ne peut en découler. Il faut devenir attractif.

En outre, il y a consensus sur les tables pour que les éléments producteurs d'énergies renouvelables (photovoltaïque au sol) respectent les dispositions du décret et de l'arrêté ministériel du 29 décembre 2023 afin d'être exemptés de Consommation d'ENAF. Une approche paysagère forte sera également attendue. Le SCOT actuel priorise d'ores et déjà des localisations préférentielles. Les limitations de possibilités sur le photovoltaïque seront à venir grâce au document cadre en cours d'élaboration par la chambre d'agriculture.

Sur le sujet de la renaturation, quelques exemples sont cités, mais aucun significatif n'est à relever.

⇒ *Restitutions et arbitrages de l'atelier 5 en Comité Syndical.*

ACRONYMES

ABF	Architecte des Bâtiments de France
AEP	Adduction Eau Potable
AURCA	Agence d'Urbanisme Catalane
CAUE	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement
CCACVI	Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris
CCV	Communauté de Communes du Vallespir
CENAF	Consommation d'Espace Naturel Agricole et Forestier
CD	Conseil Départemental
CI-SMVM	Chapitre Individualisé Valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer
DAAC	Document d'Aménagement Artisanal et Commercial
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
EIE	Etat Initial de l'Environnement
ENAF	Espace Naturel Agricole et Forestier
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ENR	ENergies Renouvelables
GIEP	Gestion Intégrée des Eaux Pluviales
LLS	Logements Locatifs Sociaux
MNIE	Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique
OAP	Orientation d'Aménagement et de Programmation
OLD	Obligation Légale de Débroussaillage
OT	Office du Tourisme
OTI	Office de Tourisme Intercommunal
PAC	Porter à Connaissance
PAE	Parc d'Activité Economique
PAT	Projet Alimentaire de Territoire
PAEN	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PCAET	Plan Climat Air Energie
PENE	Projet d'Envergure Nationale et Européenne
PER	Projet d'Envergure Régionale
PGRI	Plan de Gestion des Risques Inondation
PLD	Plan Local des Déplacements
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PV	PhotoVoltaïque
TCAM	Taux de Croissance Annuel Moyen
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SDEBA	Schéma Directeur des Eaux Brutes Agricoles
SIP	Sites d'Implantation Périphériques
SMBVR	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Réart
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires
STEP	STation d'EPuration
UTN	Unité Touristique Nouvelle
ZAE	Zone d'Activité Economique

ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZH	Zone Humide